l'opération a été retenue au niveau OPSA pour 2025. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer l'appel d'offre pour les travaux.

Le maire informe le conseil que Mlle Suipys Léa qui louait l'appartement communal au 13 rue de Jésus a déménagé le 22 juin dernier, et qu'elle a laissé les lieux en très bon état. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de rembourser à Mlle Suipys la caution qu'elle a versée à son arrivée soit 325€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de louer l'appartement communal précédemment loué à Léa Suipys à Florette Magnier à compter du 1 juillet 2025. La location est de 330€ par mois+ 85€ de charges.

Le maire informe le conseil qu'une bénévole à la bibliothèque a réglé elle-même des livres qu'elle a acheté des livres pour la bibliothèque pour la somme de 22.50€, et qu'il convient de lui rembourser. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser à cette personne les 22.50€ déboursés.

Le maire informe le conseil que le club de hand a dû louer d'autres gymnases pour une somme globale de 711€ pour des matchs car celui de Vercel était occupé pour d'autres manifestations. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser à club de hand les sommes déboursées pour ces occupations de gymnase à hauteur de 711€.

Le maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de subvention de Semons l'espoir pour la maison des familles de Besancon. Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote une subvention de 1800€ pour la maison des familles.

Le conseil décide de remettre en place l'éclairage du clocheton de l'église le soir.

Le pique-nique communal se fera comme chaque année sur la place le 14 juillet.

Le Maire

Christian Vermot-Desroches

Publié le : 02/07/2025 16:57 (Europe/Paris)
Par : MG
https://www.intramuros.org/vercel-villedieu-le-camp/documents_administratifs/34533